

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Demande de subventions.

L'an deux mil vingt et un et le trois novembre, à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Jérôme LICHNER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTEK ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Bruno STOSSE ; Mme Angélique PUMA.

Absent (s) avant donné procuration : M. Nicolas WEBER à M. Sébastien QUENTIN
Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER

Absent (s) excusé (s) : M. Christophe FISTAROL

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

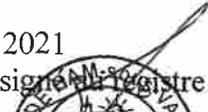
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes :

- 100 euros pour le Secours Populaire Français.
(A l'unanimité)
- 70 euros pour l'association AFM-Téléthon.
(A l'unanimité)
- 610 euros pour l'association Sportive Socio-éducative école élémentaire Anne Frank (USEP – les futés).
(A l'unanimité)
- 610 euros pour l'association Sportive Socio-éducative école élémentaire des Genêts (USEP).
(A l'unanimité)
- 60 euros pour la Batterie Fanfare Municipale de Creutzwald.
(A l'unanimité)

Publié le : 03.11.2021

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 03 novembre 2021

Tous les membres présents ont signé  le Maire

Ham-sous-Varsberg, le 03 novembre 2021
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 03 novembre 2021

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 20

**OBJET : Projets : Fonds de concours – Clôtures aux écoles,
adoucisseur d'eau et installation de décorations lumineuses de Noël.**

L'an deux mil vingt et un et le trois novembre, à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Jérôme LICHNER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Bruno STOSSE ; Mme Angélique PUMA.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Nicolas WEBER à M. Sébastien QUENTIN
Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER

Absent (s) excusé (s) : M. Christophe FISTAROL

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Projet de sécurisation des écoles en installant des clôtures à l'école des Genêts, l'école Anne Frank et l'école des P'tits loups :

Le Conseil Municipal décide l'installation de clôtures à l'école des Genêts, l'école Anne Frank et l'école des P'tits loups.

**Installation de clôtures à l'école des Genêts, l'école Anne Frank et l'école des P'tits loups :
18.017,00 € H.T.**

Selon le **plan de financement prévisionnel** suivant :

- Fonds interministériel de prévention de la délinquance	4.620,00 €
- Fonds de concours	6.698,50 €

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 6.698,50 € H.T. APRES SUBVENTIONS.

Projet d'installation d'un adoucisseur d'eau à la salle socioculturelle :
Le Conseil Municipal décide l'installation d'un adoucisseur d'eau à la salle socioculturelle afin d'améliorer la durée de vie des installations.

Installation d'un adoucisseur d'eau à la salle socioculturelle : 1.154,00 € H.T.

Selon le **plan de financement prévisionnel** suivant :

- Fonds de concours 577,00 €

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 577,00 € H.T. APRES SUBVENTIONS.

Projet d'installation de décorations lumineuses de Noël :
Le Conseil Municipal décide l'installation de décorations lumineuses de Noël afin d'embellir le village.

Installation de décorations lumineuses de Noël : 1.599,20 € H.T.

Selon le **plan de financement prévisionnel** suivant :

- Fonds de concours 799,60 €

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 799,60 € H.T. APRES SUBVENTIONS.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal charge le Maire de solliciter le fond de concours et à signer les actes à intervenir.

Publié le : 03.11.2021

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 03 novembre 2021
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 03 novembre 2021
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 03 novembre 2021

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 20

OBJET : Projet de réfection des allées du cimetière communal.

L'an deux mil vingt et un et le trois novembre, à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Jérôme LICHNER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Bruno STOSSE ; Mme Angélique PUMA.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Nicolas WEBER à M. Sébastien QUENTIN
Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER

Absent (s) excusé (s) : M. Christophe FISTAROL

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Le projet a pour objet de réaliser une réfection des allées du cimetière communal.

Cette opération vise plusieurs objectifs :

- Améliorer le confort des usagers,
- Permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite en supprimant deux marches,
- Réduire le risque d'accident dans l'enceinte du cimetière,
- Moderniser et améliorer l'esthétique du cimetière.

Vu les demandes des administrés concernant les allées du cimetière.

Vu le terrain cadastré parcelle 1 section 17 situé à Ham-sous-Varsberg.

Vu le terrain cadastré parcelle 2 section 17 situé à Ham-sous-Varsberg.

Vu le terrain cadastré parcelle 3 section 17 situé à Ham-sous-Varsberg.

Vu le terrain cadastré parcelle 4 section 17 situé à Ham-sous-Varsberg.

Vu le terrain cadastré parcelle 131 section 17 situé à Ham-sous-Varsberg.

Vu le plan de financement prévisionnel du projet « réfection des allées du cimetière communal ».

Coût des travaux HT	110.000,00 €
Subvention DETR	55.000,00 €
Fonds de concours	27.500,00 €
FCTVA	21.500,00 €
Reste à la charge a la commune	27.500,00 €

Le maire propose au conseil municipal de valider ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au projet cité ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021,
- autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour le dispositif DETR,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet est éligible,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Publié le : 03.11.2021

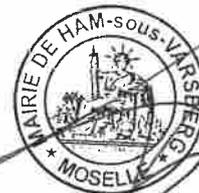
POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 03.11.2021

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 03.11.2021

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 03 novembre 2021

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 20

OBJET : Décision modificative N°2 du Budget Primitif 2021.

L'an deux mil vingt et un et le trois novembre, à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Jérôme LICHNER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Bruno STOSSE ; Mme Angélique PUMA.

Absent (s) avant donné procuration : M. Nicolas WEBER à M. Sébastien QUENTIN
Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER

Absent (s) excusé (s) : M. Christophe FISTAROL

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Afin de créer le budget annexe « Espace Saint-Lambert » une participation du budget principal vers le budget annexe est proposé au conseil municipal.

Cette proposition de décision modificative permet également la réalisation du projet de réfection des allées du cimetière communal.

Pour réaliser ces opérations il est proposé au conseil municipal d'autoriser le transfert de crédits suivant :
au compte 657363, dépense de fonctionnement pour un montant de + 8 000,00 €
au compte 6411, dépense de fonctionnement pour un montant de - 8 000,00 €
au compte 2315, prog. 232, dépense d'investissement pour un montant de - 140 000,00 €
au compte 2135, prog. 208, dépense d'investissement pour un montant de + 140 000,00 €

Le maire propose au conseil municipal de valider cette décision modificative.

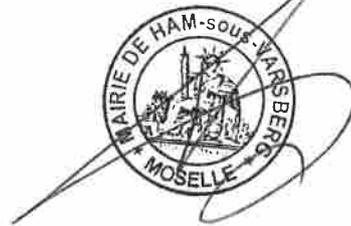
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la décision modificative.

Publié le : 03.11.2021

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 03 novembre 2021
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 03 novembre 2021
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 11 novembre 2021

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 20

OBJET : Budget Primitif 2021 Espace Saint-Lambert.

L'an deux mil vingt et un et le trois novembre, à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Jérôme LICHNER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Bruno STOSSE ; Mme Angélique PUMA.

Absent (s) avant donné procuration : M. Nicolas WEBER à M. Sébastien QUENTIN
Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER

Absent (s) excusé (s) : M. Christophe FISTAROL

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Vote du budget primitif 2021 :

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la commune pour l'exercice.

Le budget doit être voté en équilibre réel.

L'équilibre doit être réalisé par section.

Les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère sans minoration ou majoration fictives.

Le remboursement de la dette doit être exclusivement couvert par des recettes propres.

Toutes les dépenses obligatoires sont inscrites au budget.

Les mouvements d'ordre sont équilibrés en dépenses et recettes.

Le budget est voté par chapitre et opérations.

Vu la réunion de la commission des finances le 29 octobre 2021.

Le budget est résumé dans le tableau ci-dessous.

Il est globalement conforme aux objectifs définis par la commission des finances réunie le 29 octobre 2021.

Proposition :

Voter le Budget Primitif 2021 comme présenté.

L'Assemblée délibérante a voté à l'unanimité pour le présent Budget Primitif de 2021 présenté par M. Edmond Bettinger, Maire :

BUDGET ANNEXE – ESPACE SAINT-LAMBERT :

Section Fonctionnement :

Dépenses :

Opérations réelles	7 000.00 €
Virement à la section d'investissement	1 000.00 €
Total section :	8 000.00 €

Recettes :

Opérations réelles	8 000.00 €
Résultat reporté	0.00 €
Total section :	8 000.00 €

Section d'Investissement :

Dépenses :

Déficit d'investissement reporté	0.00 €
Opérations réelles	30 000.00 €
Emprunts et dettes	1 000.00 €
Opérations patrimoniales d'ordre	0.00 €
Total section :	31 000.00 €

Recettes :

Excédent d'investissement reporté	0.00 €
Opérations réelles	0.00 €
Reste à réaliser	0.00 €
Emprunt	30 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement	1 000.00 €
Total section :	31 000.00 €

Publié le : 03.11.2021

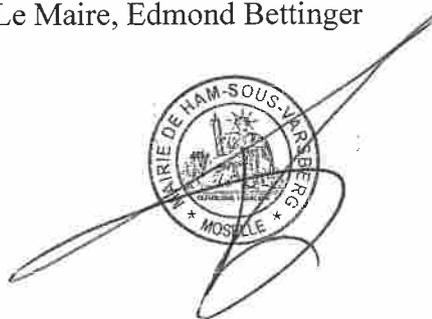
POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 03.11.2021

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 03.11.2021

Le Maire, Edmond Bettinger



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 03 novembre 2021

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 20

OBJET : Modification du tableau des effectifs.

L'an deux mil vingt et un et le trois novembre, à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Jérôme LICHNER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Bruno STOSSE ; Mme Angélique PUMA.

Absent (s) avant donné procuration : M. Nicolas WEBER à M. Sébastien QUENTIN
Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER

Absent (s) excusé (s) : M. Christophe FISTAROL

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Le Conseil Municipal décide de :

la création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet, durée hebdomadaire 35 h 00 / 35 h 00, à compter du 03 novembre 2021.

(à l'unanimité)

la création d'un poste d'adjoint administratif, à temps non complet, durée hebdomadaire 10 h 00 / 35 h 00, à compter du 03 novembre 2021.

(à l'unanimité)

Les postes communaux ouverts sont fixés comme suit :

Service administratif, catégorie C :

- 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe (temps complet)
- 2 adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe (temps complet)
- 2 adjoints administratifs territoriaux principaux de 2^{ème} classe (temps complet, non pourvu)
- 1 adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe (temps complet)
- 1 adjoint administratif territorial (temps complet, non pourvu)

- 1 adjoint administratif territorial, CDD à temps complet
- 1 adjoint administratif territorial (temps non complet 7h30/35h00)
- 1 adjoint administratif territorial (temps non complet 10h00/35h00)
- 2 contrat alternance à temps complet

Service technique, catégorie C :

- 1 agent de maîtrise principal (temps complet, non pourvu)
- 1 agent de maîtrise (temps complet, non pourvu)
- 3 adjoints techniques territoriaux principaux de 1^{ère} classe (temps complet, non pourvu)
- 2 adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe (temps complet, non pourvu)
- 4 adjoints techniques territoriaux (temps complet)
- 1 adjoint technique territorial (temps non complet)
- 1 adjoint technique territorial aux écoles (temps non complet – 28 heures)

Publié le : 03.11.2021

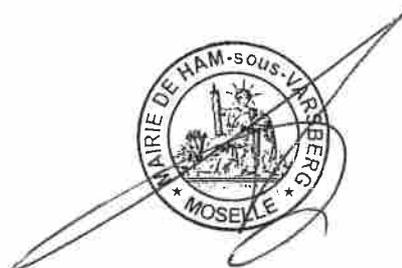
POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 03.11.2021

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 03.11.2021

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 03 novembre 2021

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 20

OBJET : Désignation d'un coordonnateur communal.

L'an deux mil vingt et un et le trois novembre, à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Jérôme LICHNER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Bruno STOSSE ; Mme Angélique PUMA.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Nicolas WEBER à M. Sébastien QUENTIN
Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER

Absent (s) excusé (s) : M. Christophe FISTAROL

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Le recensement de la population se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022 pour la commune. Sa réalisation repose sur un partenariat plus étroit entre la commune et l'INSEE qui organise et contrôle la collecte des informations et diffuse les résultats.

La commune prépare et réalise les enquêtes de recensement, de famille et de logements et reçoit à ce titre une dotation de l'Etat.

Pour réaliser ces enquêtes, des agents recenseurs seront recrutés.

Ces agents seront placés sous la responsabilité d'un coordonnateur communal.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

M. le Maire propose de nommer :

Mme Christine THIL coordonnateur communal assisté de Mme Cindy BERTRAND, coordonnateur suppléant.

Après en avoir délibéré
à l'unanimité des membres présents
le conseil municipal :

Décide : de désigner Mme Christine THIL, coordonnateur communal.

Décide : de désigner Mme Cindy BERTRAND, coordonnateur suppléant.

Publié le : 03.11.2021

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 03 novembre 2021

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 03 novembre 2021

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 03 novembre 2021

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 20

OBJET : Actualisation des tarifs des prestations de service.

L'an deux mil vingt et un et le trois novembre, à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Jérôme LICHNER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Bruno STOSSE ; Mme Angélique PUMA.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Nicolas WEBER à M. Sébastien QUENTIN
Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER

Absent (s) excusé (s) : M. Christophe FISTAROL

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Le Maire propose la révision de tous les tarifs des prestations de service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve à compter du 01 janvier 2022, l'actualisation des tarifs des prestations de service, à savoir :

Occupation de la morgue, redevance prélevée auprès des familles extérieures à la Commune : 120 Euros

Concession de terrain au cimetière :	demi-tombe :	100 Euros
	simple :	150 Euros
	double :	220 Euros

Monument au columbarium : 1 200 Euros + concession terrain : 100 €

Dispersion des cendres et plaque gravée
au jardin du souvenir : 25 Euros

Forfait mensuel chauffage logement Mairie n°1 : 80 Euros

Forfait mensuel chauffage logement Mairie n°2 : 80 Euros

Droit de place parking du cimetière 1 jour (cirque, ...) : 50 Euros

- Droits de place pour la fête du Printemps :

Autos scooters :

100 € pour l'emplacement

Autres manèges et stands :

50 € pour les emplacements

- Droits de place pour la fête Patronale :

Autos scooters :

125 € pour l'emplacement

Autres manèges :

65 € pour les emplacements

Nota :

Les frais de branchement et de consommation électrique sont à la charge du forain.

Location de la salle socioculturel :

	<u>Ham</u> Caution de 500 €	<u>Extérieur</u> Caution de 500 €
Utilisation de la salle pour 2 jours (week-end) :	300 Euros	450 Euros
Utilisation de la salle pour 1 jour (en semaine) :	150 Euros	250 Euros
Assemblée Générale des associations locales :	GRATUIT	100 Euros
Soirée ou banquet - association 2 par an :	100 Euros	450 Euros
Utilisation à des fins commerciales : 1 jour	190 Euros	210 Euros
2 jours	360 Euros	450 Euros

Tarifs local associatif (petite salle sans vaisselle) :

Location : 1 jour en semaine ou le week-complet	<u>Ham</u> Caution de 500 € 70 Euros	<u>Extérieur</u> Caution de 500€ 120 Euros
--	---	---

Tarif pour la mise à disposition du camion communal aux particuliers :

50 Euros par camion avec un chauffeur limité à trois voyages par jour.

Pour les demandes d'occupation du gymnase municipal par des associations locales, décide de prêter gratuitement une fois par an à titre exceptionnel le gymnase municipal uniquement à des associations locales et à condition que la manifestation ait un caractère sportif, culturel ou social et fixe pour la deuxième fois une participation aux frais de fonctionnement de 100 € (par titre de recette).

Pour les demandes exceptionnelles d'occupation du gymnase municipal par des associations extérieures, fixe le tarif de location à 15 euros, par heure d'occupation.

Publié le : 03.11.2021

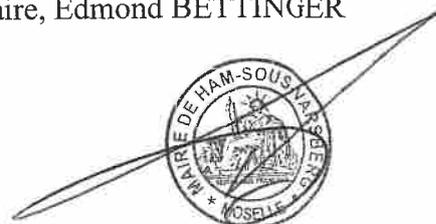
POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 03.11.2021

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 03.11.2021

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 03 novembre 2021

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 20

OBJET : Loyers communaux 2022.

L'an deux mil vingt et un et le trois novembre, à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; M. Jérôme LICHNER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTEK ; Mme Vanessa TERRY ; M. Michel BAUER ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN ; M. Bruno STOSSE ; Mme Angélique PUMA.

Absent (s) avant donné procuration : M. Nicolas WEBER à M. Sébastien QUENTIN
Mme Sandra RESLINGER à M. Edmond BETTINGER

Absent (s) excusé (s) : M. Christophe FISTAROL

Secrétaire de séance : M. Jérôme LICHNER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer l'indice de référence des loyers du troisième trimestre 2021 aux loyers communaux, soit 0.83% à compter du 1er janvier 2022.

Publié le : 03.11.2021

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 03.11.2021
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 03.11.2021
Le Maire, Edmond Bettinger

